

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danièle LEKIEN, Maire, à la suite de la convocation faite le 7 septembre 2018, et affichée à la porte de la Mairie.

Présents : Mme LEKIEN - DEBERT D. - Mme DESREUMAUX - DEMURU S. - M. JOURDAN PH. - M. BALLOY D. - Mme DESTAEBEL P. - M. CROS JY. - Mme TRINEZ - VARLET P. - M. DELOBEL B. - M. PENET B. - M. ARDUIN E. - Mme RODRIGUES DE JESUS BAPTISTA M. - Mme ULRICH - GRACIENT I. - M. BAILLION O. - Mme BORIE - LARDIER C. - M. LEMAIRE G. - Mme COURION M. - M. PLATTEEUW R. - M. CATTEZ A. - Mme LEGRAND CH. - M. LOMBART F. - Mme BEE C. - M. PETIT PH.

Absents excusés : Mme CAMBIER - DELEPINE V. (pouvoir à Mme COURION M.) - Mme DEVOS - MERCIER V. (pouvoir à Mme TRINEZ - VARLET P.) - M. SAVAETE G. (pouvoir à M. DELOBEL B.) - Mme VANDEVELDE - HOYEZ V. (pouvoir à M. JOURDAN PH.) - M. VANBENEDEN PH. (pouvoir à M. LOMBART F.) - Mme DERUYFFELAERE - DELGUTTE CH. (pouvoir à Mme LEKIEN - DEBERT D.) - M. SERRUYS J. (pouvoir à M. BAILLION O.).

Absents :

Secrétaire de séance : M. CATTEZ A.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 22 /Votants : 29

Objet : **Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (OMJS) - désignation d'un membre - 18CM0049**

Il est proposé de désigner un membre représentant le conseil municipal au sein de l'OMJS.

Il est proposé :

- Philippe Vanbeneden, membre consultatif

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, de désigner Philippe Vanbeneden, membre consultatif au sein de l'OMJS.

Les délégués au sein de l'OMJS sont donc les suivants :

Membres titulaires

- Daniel Balloy
- Benoît Delobel
- Patricia Destaebel
- Bernard Penet
- Grégory Savaete
- Virginie Vandevelde

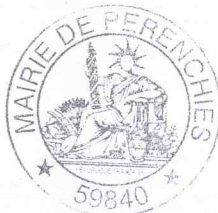
- Philippe Vanbeneden, membre consultatif

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Les membres ont signé au registre,
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,

Danièle LEKIEN



Le Maire,

Danièle LEKIEN